

**Projet de parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur
Jean-Leman sur le territoire de la Ville de Candiac et de la municipalité de
Saint-Philippe par le ministère des Transports**

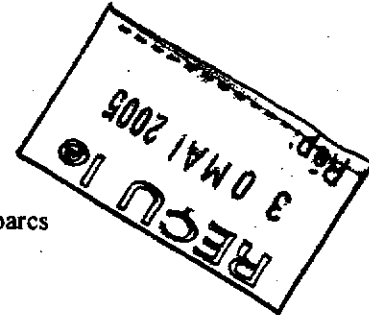
**Demandes d'audience reçues au Cabinet du Ministre
entre le 12 mai et le 31 mai 2005**

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Développements Urbains Candiac Inc.

Le 24 mai 2005

Monsieur Thomas Mulclair
Ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Qc)
G1R 5V7



Objet : Projet de parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman sur le territoire de la Ville de Candiac et de la Municipalité de Saint-Philippe

Monsieur le Ministre,

Par la présente, nous désirons donner suite à votre demande de vous formuler notre opinion sur le projet de parachèvement de l'autoroute 30 sur le territoire de la Ville de Candiac (tronçon Jean-Leman).

La compagnie que je représente est à l'origine de la création de la Ville de Candiac. Depuis près de 50 ans, nous avons participé à toutes les phases de développement de cette très belle ville qui fait aujourd'hui la fierté de toute une région. Nous sommes également propriétaires de la plus grande partie des terrains qui seront touchés directement et indirectement par le projet.

Nous sommes tout à fait conscients que cette infrastructure est primordiale pour la vitalité économique de la grande région de Montréal et en ce sens, la construction de l'autoroute 30 doit être priorisée. Elle doit apporter également un apport important à la région et aux éléments qui la composent. Une implantation de cette importance doit maintenir, voire améliorer le potentiel économique du secteur; elle doit être réalisée en complémentarité avec la stratégie de développement des secteurs touchés.

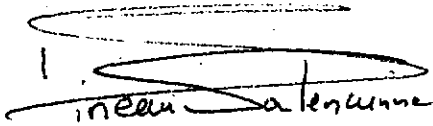
Dans ce contexte, Monsieur le Ministre, permettez-moi de vous indiquer que le projet d'étude d'impact qui vous a été présenté ne tient presque pas compte, pour ne pas dire aucunement, du potentiel de développement du secteur de Candiac et ce, malgré toutes les représentations qui ont été faites avant le dépôt de cette étude. Les deux tracés proposés par le MTQ ne répondent pas aux objectifs des intervenants de s'assurer que le tracé, par sa géométrie, respecte les objectifs de fluidité, de sécurité et de maintien du potentiel de développement du quartier.

Depuis l'annonce du projet de relocaliser l'autoroute 30, la Ville de Candiac, avec ses différents partenaires, ont étudié un tracé qui réponde aux besoins du milieu, tout en respectant les orientations du promoteur. Nous croyons que vous devriez porter une très grande attention au tracé de la Ville de Candiac qui fait l'unanimité des différents intervenants locaux et régionaux.

En conséquence, nous vous demandons de tenir des audiences publiques sur le projet, afin de nous permettre de vous exposer de façon plus détaillée, les orientations qui ont mené la Ville à favoriser un tracé plus convivial pour ses résidents.

Depuis sa création, la Ville de Candiac s'est assurée que son développement soit analysé avec prudence et réflexion, toujours orienté vers la qualité; les résultats le démontrent bien.

Espérant que vous accepterez de donner suite à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bruno Pineau-Valencienne". The signature is written in a cursive style with some loops and is positioned above the typed name.

Bruno Pineau-Valencienne
Développements urbains Candiac inc.

c.c. : M. Michel Després, Ministre du Transport
M. Jean Dubuc, député du comté de La Prairie
Conseil municipal, Ville de Candiac



Fédération de l'U.P.A. de St-Jean-Valleyfield

6, rue Du Moulin, Saint-Rémi, Québec, J0L 2L0 - Tél.: (450) 454-5115 Fax: (450) 454-6918 Courriel: st-jean-valleyfield@upa.qc.ca

Saint-Rémi, le 19 mai 2005

Cabinet du ministre de
l'Environnement

2005 -05- 24

Monsieur Thomas J. Mulcair
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique pour le projet de parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman sur le territoire de la ville de Candiac et de la municipalité de Saint-Philippe

Monsieur,

Tel qu'il a été prévu dans la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous vous demandons la tenue d'une audience publique du *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* (BAPE) pour le projet cité en rubrique.

Notre fédération régionale considère qu'il est important que les agriculteurs du territoire soient renseignés adéquatement et puissent donner leur opinion sur ce projet dont la réalisation aura des incidences néfastes sur le territoire agricole.

Le passage d'une autoroute à cet endroit aura certes un effet d'entraînement amenant la disparition d'une part importante de la zone agricole du secteur. Le ministère des Transports minimise la valeur agricole du secteur en le qualifiant de « *zone rurale en transition* ». La perte de milieux humides et de forêts pour y aménager l'autoroute apporte son lot de questions sur les effets de ces pertes pour l'agriculture et la faune. De plus, la fragilisation de ce milieu agricole amènera une pression pour y développer des fonctions urbaines incompatibles avec les activités agricoles pour les portions enclavées. Les terres agricoles en marge du tronçon autoroutier subiront également des pressions pour du développement commercial ou industriel.

On ne peut passer sous silence l'impact direct de ce tronçon autoroutier sur les activités agricoles, qu'il s'agisse de la variante ou du projet de référence :

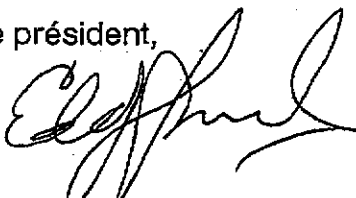
- Soustraction de bons sols de catégorie 2
- Perte d'accessibilité et fragilisation de bons sols
- Possibilité de problèmes avec le drainage de surface et le drainage souterrain des terres à proximité du site de l'autoroute
- Déstructuration d'exploitations agricoles par le morcellement

La Fédération de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield a l'intérêt requis pour formuler la présente demande. Est-il nécessaire de rappeler l'importance du sol agricole? Le sol agricole est une ressource rare et non renouvelable. La superficie totale de la zone agricole ne représente que 2% de la superficie au Québec. Il est primordial d'en faire une utilisation judicieuse.

Nous sommes d'avis que le développement durable du Québec passe par des choix raisonnés en matière de tracés autoroutiers. L'étude d'impact sur l'environnement du ministère des Transports soulève des questions, de l'incertitude et des préoccupations légitimes sur la pérennité des terres agricoles. Nous vous demandons respectueusement la tenue d'une audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour le projet de parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman sur le territoire de la ville de Candiac et de la municipalité de Saint-Philippe.

Espérant le tout conforme, recevez Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,



Eddy Proix.

Le 20 mai 2005

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, Boul. René Lévesque Est
Québec QC G1R 5V7

Cabinet du ministre de
l'Environnement

2005-05-26

Objet: Demande d'audiences publiques pour le projet de parachèvement de l'autoroute 30, échangeur Jean-Leman à Candiac

Monsieur le Ministre,

En tant que citoyenne concernée, je demande à ce que des audiences publiques soient tenues pour le projet de parachèvement de l'autoroute 30, échangeur Jean-Leman à Candiac.

J'ai pris connaissance de l'étude d'impact sur l'environnement pour le parachèvement de l'autoroute 30 de l'autoroute 15 à cet échangeur, et je vous avoue être surprise de son contenu. Une fois de plus, avec la construction de cet échangeur, des terres agricoles, des boisés, des étangs et des habitats naturels seront détruits, ce qui contrevient, à mon avis, à votre projet de loi pour le développement durable du Québec. D'ailleurs, dans votre plan sur le développement durable, vous nous interpellez en tant que citoyen pour qu'on adhère à ce projet de société pour nos générations futures.

Dans cet esprit, je crois que des audiences publiques devraient être tenues afin que la population puisse en comprendre les enjeux environnementaux, d'autant plus que la construction de l'échangeur Jean-Leman n'a jamais fait l'objet de discussions lors des audiences publiques pour le projet de l'autoroute 30, tronçon Candiac/Ste-Catherine, en 2002. Pour ma part, j'aimerais savoir comment ce projet s'inscrit dans une perspective de protection des ressources et d'amélioration de l'environnement et de la qualité de vie.

Dans l'attente d'une réponse favorable à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.


Sylvie Blais

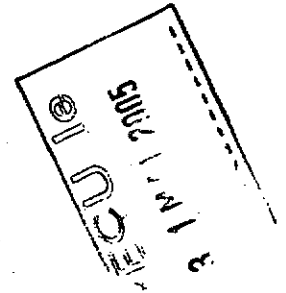
LOCATION LES DÉVELOPPEMENTS IBERVILLE LIMITÉE

4141 rue Sherbrooke Ouest – Suite 400
Montréal (Québec) H3Z 1B8

Tél: (514) 931-7261
Fax: (514) 931-4005

Montréal le 28 mai 2005

Monsieur Thomas Mulcair
Ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V8



Objet: Projet de parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman sur le territoire de la Ville de Candiac et de la Municipalité de Saint-Philippe

Monsieur le Ministre,

Suite au dépôt de l'étude d'impact dans le dossier cité en rubrique et à votre demande de vous adresser notre opinion dans ce dossier, nous souhaiterions, à titre de propriétaire riverain, vous formuler nos commentaires.

Location Les Développements Iberville est propriétaire d'un terrain commercial d'un peu plus de 5.500.000 p.c. L'aménagement de notre terrain s'inscrit dans le cadre du plan stratégique de développement de la Ville de Candiac. Nous sommes présentement à conclure des ententes avec plusieurs locataires commerciaux importants et tout porte à croire que les premières constructions commerciales pourraient débuter dès le printemps 2008.

Il faut savoir, Monsieur le Ministre, que cette localisation découle de discussions qui datent du printemps 2000 avec la Ville et le Ministère des Transports, sur la relocalisation de notre site commercial qui se trouvait alors à l'intersection de l'autoroute 15 et de la route 132. On nous mentionnait alors que l'accessibilité au site était limitée par les aménagements prévus par le Ministère des transports et qu'il était préférable de se relocaliser à l'intersection des autoroutes 15 et 30, ces dernières étant dotées des infrastructures requises pour y construire des immeubles commerciaux qui génèrent des déplacements importants.

Or, après analyse des deux tracés proposés par le MTQ dans l'étude d'impact sur l'environnement qui vous ont été déposés, nous devons vous signaler notre déception et notre désaccord, tant pour l'un que pour l'autre des tracés. Depuis l'annonce par le Gouvernement de la modification du tracé, la Ville de Candiac, avec la participation des différents intervenants du milieu, ont étudié un tracé de l'autoroute qui cherche à être le plus convivial possible, tant par sa géométrie que par son impact sur le milieu.

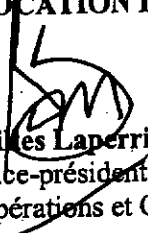
Pour nous, la construction du tronçon et plus particulièrement le raccordement à l'échangeur doit, à tout le moins, maintenir voire améliorer le potentiel de développement de notre secteur, en ce sens, la proposition du tracé proposé par la Ville de Candiac répond le mieux aux objectifs suivants:

1. maintenir l'intégralité de l'échangeur Jean-Leman sans en réduire sa capacité (la configuration projetée par le MTQ rendra beaucoup plus complexe l'accessibilité à notre site);
2. maintenir la convivialité et la fonctionnalité de l'échangeur actuel puisque les mouvements et itinéraires demeureront les mêmes pour les usagers.

Dans cette optique, Monsieur le Ministre, nous souhaitons que vous réclamiez des audiences publiques, pour Location Les Développements Iberville Limitée. Il est de première importance de positionner une infrastructure de la sorte à l'endroit qui propose le plus d'impacts positifs possible et nous croyons que les tracés du promoteur ne répondent pas à cet objectif qui devrait être celui de tous les intervenants.

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à notre demande, je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

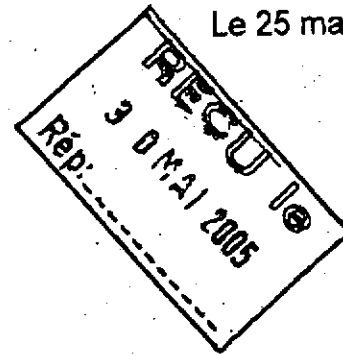
LOCATION LES DÉVELOPPEMENTS IBERVILLE LIMITÉE


Gilles Laperrrière
Vice-président
Opérations et Construction

GL/ff

c.c.:	M. Michel Després	Ministre des Transports
	M. Jean Dubuc	Député du comté de La Prairie
	Conseil municipal	Ville de Candiac

Le 25 mai 2005



Monsieur Thomas Mulcair
Ministre du développement durable
de l'environnement et des parcs
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

**Objet : Projet de parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15
et l'échangeur Jean-Leman sur le territoire de la Ville de
Candiac et de la Municipalité de Saint-Philippe**

Monsieur le Ministre,

La présente fait suite à la réalisation de l'étude d'impact sur le parachèvement de l'autoroute 30 sur le territoire de la Ville de Candiac.

Nous, signataires, sommes depuis de nombreuses années propriétaires de plusieurs terres sur le territoire de la Ville de Candiac et de la municipalité de Saint-Philippe, toutes en zone agricole reconnue. Comme vous pouvez sûrement vous en douter, nous sommes d'ardents défenseurs du patrimoine agricole québécois, patrimoine qui, hélas, continue de se fragmenter au fil du temps.

Nous avons pris connaissance, avec la Ville de Candiac, du choix des tracés proposés, c'est-à-dire ceux présentés par le Ministère des transports, dans le cadre de l'étude d'impact et celui présenté par la Ville de Candiac.

À l'analyse, tous les tracés passent en zone agricole, la variation se situant au niveau des superficies impliquées. Donc, tous auront une incidence sur le milieu agricole. Compte tenu de ces faits, nous sommes d'avis que les pertes agricoles éventuelles doivent devenir les plus rentables possible pour le milieu et les intervenants qui le composent. Dans ce sens, la Ville de Candiac nous a fait la démonstration que le tracé qu'il propose répond le mieux aux considérations techniques, économiques et environnementales pour la partie de l'autoroute qui sera réalisée sur son territoire. Nous ne croyons pas nécessaire de vous en faire l'énumération; les représentants municipaux nous en sommes convaincus, sauront en faire la démonstration.

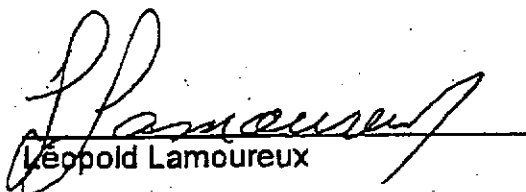
Aussi, nous désirons vous signifier notre ferme opposition à la relocalisation du chemin St-André et à la nouvelle configuration du boulevard Jean-Leman. Ces modifications créeront une coupure physique majeure entre nous et les autres citoyens de notre ville; nous ne souhaitons pas, bien sûr, être isolés.

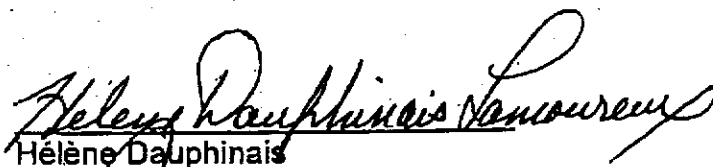
De plus, nous ne sommes pas du tout convaincus que le réaménagement d'un lien routier placé au sud de la future autoroute viendrait aider à la protection de nos terres agricoles, puisqu'il créera une nouvelle route susceptible de favoriser une pression indue sur le reste de la zone agricole.

En conclusion, Monsieur le Ministre, nous croyons que le tracé proposé par la Ville de Candiac aura les retombées les plus positives pour nous et pour le milieu. C'est pourquoi nous sollicitons des audiences publiques pour nous permettre d'en faire la démonstration.

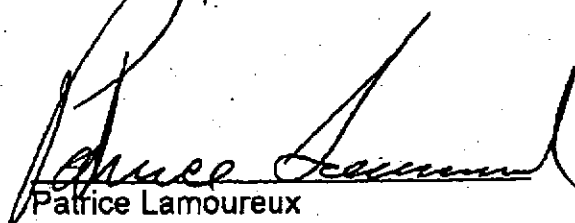
Vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

Signature des propriétaires


Léopold Lamoureux


Hélène Dauphinais


Nathalie Lamoureux

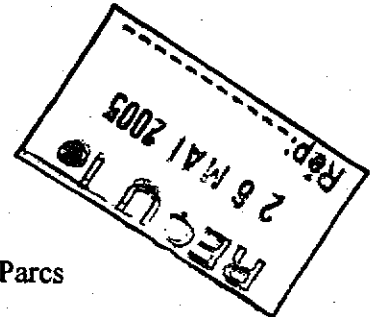

Patrice Lamoureux

c.c. : M. Michel Després, Ministre du Transport
M. Jean Dubuc, député du comté de La Prairie
Conseil municipal, Ville de Candiac

Syndicat de l'UPA de Saint-Rémi.

Saint-Constant, le 23 mai 2005

Monsieur Thomas J. Mulcair
Cabinet du Ministre
Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Edifice Marie-Guyart
675, boul. René-Levesque Est, 30e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7



Objet : Demande d'audience publique pour le projet de parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman sur le territoire de la ville de Candiac et la municipalité de st-Philippe.

Monsieur,

Tel qu'il a été prévu dans la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous vous demandons la tenue d'une audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour le projet sus-mentionné.

Le Syndicat de base de Saint-Rémi considère qu'il est important que les agriculteurs de notre territoire soient renseignés adéquatement et puissent donner leur opinion sur ce projet dont la réalisation aurait des incidences néfastes sur le territoire agricole.

Le passage d'une autoroute à cet endroit aura certes un effet d'entraînement menant à la disparition d'une part importante de la zone agricole de ce secteur. Le ministère des transports minimise la valeur agricole de ce secteur en la qualifiant de « zone rurale en transition ». La perte de milieux humides et de forêts pour y aménager l'autoroute apporte son lot de questions sur les effets de ces pertes pour l'agriculture et la faune. De plus, la fragilisation de ce milieu amènera une pression pour le développement d'activités urbaines, incompatibles avec les activités agricoles pour les portions enclavées. Les terres agricoles en marge du tronçon de cette autoroute subiront des pressions pour du développement commercial ou industriel.

On doit aussi tenir compte de l'impact direct de ce tronçon autoroutier sur les activités agricoles :

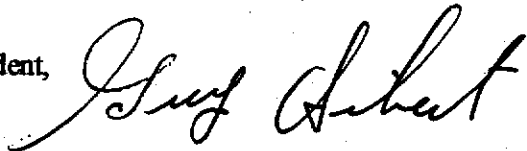
- Soustraction de bons sols de catégorie 2
- Perte d'accessibilité et fragilisation de bons sols.
- Possibilité de problèmes avec le drainage de surface et le drainage souterrain des terres à proximité de l'autoroute.
- Destruction d'exploitations agricoles par le morcellement.

Le Syndicat de Saint-Rémi a l'intérêt requis pour vous acheminer la présente demande, ne serait-ce que pour rappeler l'importance de territoire agricole, cette ressource rare et non renouvelable. La superficie totale de la zone agricole ne représente que 2% de la superficie du Québec. Il est essentiel d'en faire une utilisation judicieuse.

Nous sommes d'avis que le développement durable du Québec passe par des choix raisonnés en matière de tracés autoroutiers. L'étude d'impact sur l'environnement du ministère des Transports soulève des questions, de l'incertitude et des préoccupations légitimes sur la pérennité des terres agricoles. Nous vous demandons respectueusement la tenue d'une audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour le projet de parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman sur le territoire de la Ville de Candiac et la municipalité de Saint-Philippe.

Espérant le tout conforme, acceptez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,



Guy Hébert

Saint-Constant, le 15 mai 2005

M. Thomas J. Mulcair, ministre
Ministère de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart, 30^e étage,
675 boul. René Lévesque est,
Québec, G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques.

Monsieur le ministre,

Nous, demandons des audiences publiques sur la question de l'autoroute 30 et l'échangeur Jean-Leman pour que le BAPE revoie le dossier dans son ensemble, option tracé nord et tracé sud pour les raisons suivantes.

Les citoyens et citoyennes ne se sont jamais prononcés face sur ce nouveau tracé Jean-Leman qui est proposé car la question n'existait pas lors des audiences publiques tenues par le BAPE en 2002. L'autoroute 30 devait suivre le tracé nord soit sur la route 132. Ainsi, les citoyens et citoyennes voyaient le problème de circulation sur la 132 réglé ainsi que le problème de la 30. Ces mêmes citoyens étaient en accord avec le tracé nord, on avait un consensus.

De plus, votre étude d'impact démontre clairement que la décision en 2002 n'était pas fondée sur une analyse complète du projet au sud de Saint-Constant. C'est un manque de transparence inacceptable, non respectueuse de la population que vous prenez en otage pour faire valoir vos idées politiques et c'est tromper les citoyens et les commissaires du BAPE.

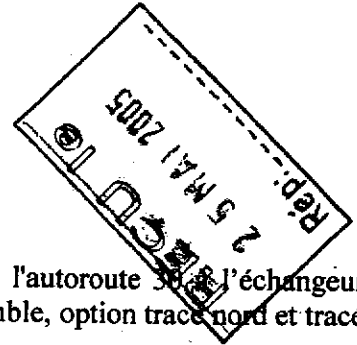
Certains services à la population école, garderie, église, maison de personnes âgées sont situés à moins de un kilomètre de ce tracé sud, ce qui causera des inconvénients majeurs à la population. **Les citoyens se sentent de plus en plus et directement concernés par le tracé sud incluant Jean-Leman et demandent à se faire entendre.**

Moi, je demeure sur la rue maçon, la 132 est continuellement bloquer l'ambulance qui doit circuler pour ce diriger vers l'hôpital ANNA LABERGE, ne peut circuler. La 132 en 1992 avait été choisie par les autorités du ministère du Transports pour être la voie pour ce diriger vers l'hôpital plus rapidement possible. Pourquoi en 2003 on rejette tout, vous avez l'intention de faire l'autoroute jusqu'à la rue principale pour 2km il reste 5 km pour finir. Pourquoi ne pas la continuer. Je vous demande votre raison et des audiences publiques à ce stade de discussion, je ne vois pas un gouvernement qui prône la démocratie nous refuserait cela. Pour nous les citoyens de St constant seraient de la faire sur la 132

Ce projet va affecter l'avenir des citoyens et agriculteurs. Nous désirons fermement garder intactes les meilleures terres agricoles du Québec. Celles-ci ont beaucoup de valeur pour nous et les générations futures. J'espère me faire entendre lors des audiences publiques.

En espérant une réponse positive à notre demande.

Guillaume Boisclair



Boissonneault, Céline

De:

Envoyé: 27 mai 2005 22:43

À: Ministre

Cc: Cosgrove, William (BAPE)

Objet: BAPE A30 Jean-Leman

par courriel et télécopieur (418) 643-4143

Montréal, le 27 mai 2005

Monsieur Thomas J. Mulcair
 Ministre de l'Environnement
 Édifice Marie-Guyart (30e étage)
 675 boul. René-Lévesque Est
 Québec (Québec)
 G1R 5V7

Objet: **Projet Autoroute 30, tronçon Jean-Leman**

Monsieur le ministre,

Par la présente le Mouvement Au Courant demande la tenue d'audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le projet de parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean Leman à Candiac et à Saint-Philippe.

L'intérêt du Mouvement Au Courant dans ce dossier découle de ses buts principaux, soit de veiller à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et de promouvoir la participation publique dans les processus décisionnels.

Nous notons que le tronçon Jean-Leman de l'autoroute 30 est nécessaire suite à la décision du gouvernement de changer le tracé du tronçon Sainte-Catherine - Candiac.

Par le décret 108-2003, le gouvernement décidait d'abord, suite à des audiences publiques du BAPE en 2002, que le tronçon Sainte-Catherine - Candiac devrait suivre l'axe de la route 132 (le tracé nord), tel que prévu par le ministère des Transports qui a acquis, sur 30 ans, les terrains requis pour l'emprise. Dans ce cas il n'y aurait pas besoin du tronçon Jean-Leman.

Cependant:

« Le gouvernement annonçait au printemps 2003 son intention de revoir la décision du décret numéro 108-2003, adopté le 6 février 2003, pour privilégier plutôt un tracé au sud. Le ministère des Transports (MTQ) a donc déposé à cet effet, le 25 août 2003 et complété le 29 avril 2004, une demande de modification de ce décret visant à autoriser le tracé sud et à réaliser certains travaux dans l'axe de la route 132 actuelle[1]. L'initiateur [MTQ] a déposé à l'autoroute 2003 des analyses complémentaires et des mises à jour requises pour compléter l'information contenue dans l'étude d'impact puisque l'alternative au sud n'avait pas fait l'objet d'une étude aussi approfondie dans l'étude d'impact initiale. »[2] (notre soulignement)

En effet, le décret 480-2004 du 19 mai 2004 autorisant le tracé sud pour l'autoroute 30 fait référence à 18 nouveaux documents au delà des documents examinés lors des audiences du BAPE tenues en 2002.

Étant donné que le tronçon Jean-Leman n'est qu'une partie intégrante du tracé sud, dans l'intérêt de la transparence, nous croyons que tout document lié à l'autoroute 30 entre l'échangeur à l'ouest de Saint-Constant et l'échangeur Jean-Leman qui n'est pas déjà déposé dans le cadre du dossier 164 du BAPE, devrait être déposé et examiné dans le présent dossier. Une liste préliminaire de ces documents est fournie en annexe.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

John Burcombe
Mouvement Au Courant

p.j. ANNEXE Liste préliminaire de documents à déposer dans le dossier du projet de parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman à Candiac et à Saint-Philippe.

c.c. par courriel
M. William J. Cosgrove, Président, BAPE

ANNEXE

Liste préliminaire de documents à déposer

dans le dossier du projet de parachèvement de l'autoroute 30
entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman à Candiac et à Saint-Philippe.

1. Rapport d'analyse environnementale, Construction de l'autoroute 30 de Sainte-Catherine à l'autoroute 15 par le



Municipalité de Saint-Philippe

Cabinet du maire

Le 26 mai 2005

Cabinet du ministre de
l'Environnement

2005 -06- 0 1

Monsieur Thomas Mulclair
MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec, Québec
G1R 5V7

Objet : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :
Autoroute 30 : Tronçon Candiac-St-Philippe

Monsieur le Ministre,

Il m'est très agréable de vous informer des demandes de la Municipalité de St-Philippe qui seront exposées lors d'un processus de médiation concernant ledit tronçon de l'autoroute.

- Le tracé du Ministère ne permet pas de garder la continuité du rang Saint-André. Selon ce concept, les automobilistes qui désirent se destiner au stationnement incitatif de l'AMT et au secteur du quadrant sud-est de l'échangeur A-15/A-30 doivent effectuer un détour d'environ 2 km en passant par la nouvelle voie collectrice et par trois intersections de plus.
- Le rang St-Joseph est également discontinu. Les automobilistes doivent d'abord tourner à droite à l'échangeur et ensuite à gauche puis à droite pour accéder au boulevard Jean-Leman.
- Les nouvelles intersections situées de part et d'autres de l'échangeur ne sont pas très conviviales et sécuritaires pour les usagers.
- Les intersections sont situées environ 5 mètres au-dessus du terrain naturel ce qui n'est pas souhaitable pour le réseau local.
- Le profil de l'autoroute 30 proposé par le Ministère est valonneux et pourrait être amélioré. L'autoroute 30 devrait passer au-dessus de l'A-15, en dessous du chemin de fer et au-dessus de l'autoroute 30 existante. De cette façon, il y a une descente et une montée et ça permet de conserver le réseau routier local existant plus près du niveau du terrain naturel.

- Le tracé proposé par St-Philippe, qui correspond en tout point à celui présenté par Candiac, permet d'épargner la maison située à la jonction du rang Saint-André et du boulevard Jean-Leman, près du stationnement incitatif de l'AMT.
- Le tracé proposé par St-Philippe représente un tracé de compromis en regard de l'impact sonore pour les quartiers résidentiels de St-Philippe et le futur secteur résidentiel de Candiac.
- Le tracé proposé par St-Philippe permet de conserver la continuité du rang Saint-André en y ajoutant un pont d'étagement.
- Le tracé proposé par St-Philippe permet de conserver la continuité du rang Saint-Joseph en y ajoutant un pont d'étagement.
- Selon le concept de St-Philippe les itinéraires existants et les habitudes des gens sont préservés via Jean-Leman, Saint-André et St-Joseph.
- Nous souhaitons qu'il y ait un tracé pour une piste cyclable sur le viaduc reliant St-Philippe et Candiac.

Le Conseil de la Municipalité de St-Philippe vous demande de prendre en considération les recommandations qui sont d'une importance capitale pour le bien-être des populations de St-Philippe et de Candiac.

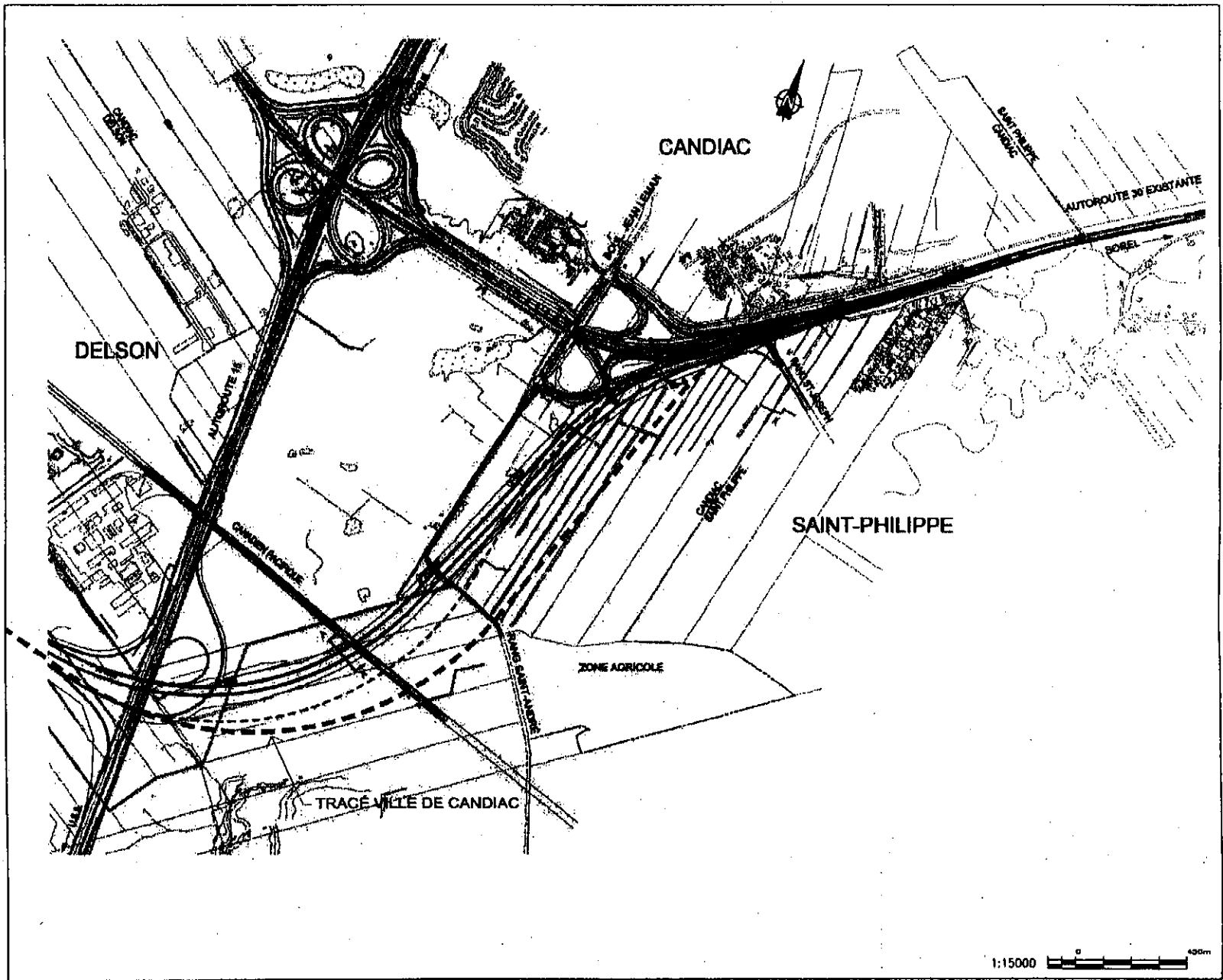
Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

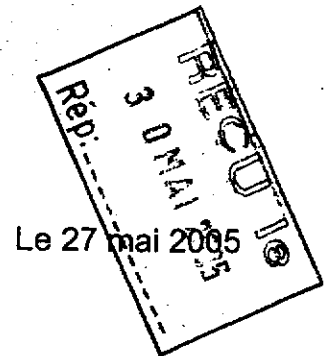
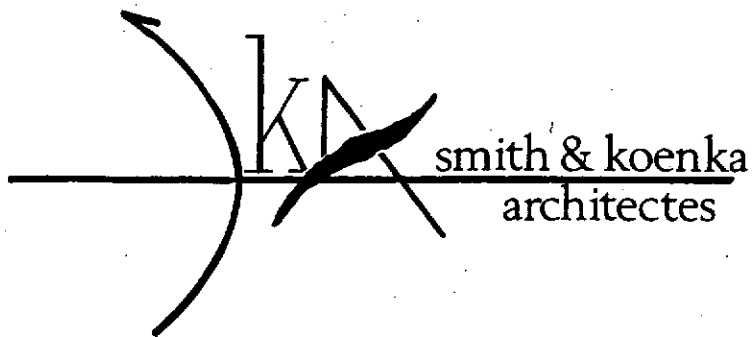


Gaétan Brosseau, maire

c.c. M. Jean Dubuc, Député de La Prairie
 M. Jean-Marc Fournier, Député de Châteauguay
 M. Michel Després, Ministre des Transports

P.J. (1)





Monsieur Thomas Mulcair
Ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Qc)
G1R 5V7

Objet : Projet de parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et
 l'échangeur Jean-Leman sur le territoire de la Ville de Candiac et de
 la Municipalité de Saint-Philippe

Monsieur le Ministre,

La présente fait suite à votre demande de commenter l'étude d'impact sur l'environnement déposé le 13 avril dernier, relativement au sujet cité en rubrique.

En février 2004, la firme que je représente a fait l'acquisition d'un terrain de plus de 2 millions p.c. dans le but de réaliser un projet de construction d'un studio de tournage de films, spécialisé dans la réalisation d'effets spéciaux. Même si plusieurs doutent de la concrétisation de ce projet, nous poursuivons toujours nos démarches et nous sommes toujours convaincus de la possibilité de débiter la construction dans un proche avenir.

Le choix de ce site ne fut pas le fruit du hasard, mais bien de l'analyse soignée d'une série de critères tels que la quiétude des lieux, le niveau d'achalandage, l'accessibilité, etc. Or, l'étude d'impact qui vous a été déposée ne tient compte, ni de près, ni de loin, de notre projet. Les deux tracés proposés par le Ministère des transports passent tout près de notre site, ce qui occasionnera, nous n'en doutons point, une augmentation des niveaux de bruit et de poussière.

La Ville de Candiac a tenté, avec notre collaboration et celle des autres propriétaires du secteur, de déterminer le meilleur positionnement possible de l'autoroute sur son territoire. Nous sommes d'avis que le tracé proposé par la Ville est celui qui répond le mieux et qui a le moins d'impact négatif puisqu'il a été réalisé en concertation avec son milieu.

s+k

1250, boul. St-José, LaPrairie QC Canada J5R 6A9
Tél. : (450) 444-5657 Fax : (450) 444-5432

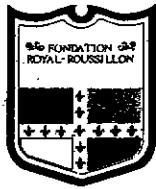
Conséquemment, nous vous demandons, Monsieur le Ministre, que vous ordonniez que des audiences publiques se tiennent relativement à ce dossier.

Vous remerciant de votre précieuse collaboration dans cet important dossier, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'David Smith et David Koenka', written in a cursive style.

David Smith et David Koenka
Smith et Koenka

c.c. : M. Michel Després, Ministre du Transport
M. Jean Dubuc, député du comté de La Prairie
Conseil municipal, Ville de Candiac

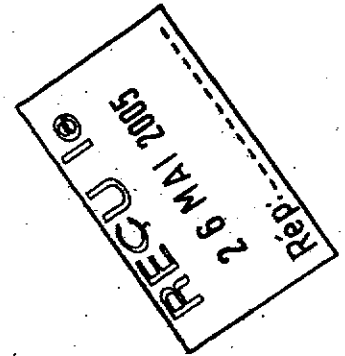


FONDATION ROYAL-ROUSSILLON

pour la protection du patrimoine

Saint-Constant, le 25 mai 2005

Monsieur Thomas J. Mulcair, ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7



Objet: Demande d'audiences publiques sur le projet de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman à Candiac et à Saint-Philippe

Monsieur le Ministre,

Notre organisme, la Fondation Royal-Roussillon pour la protection du patrimoine, existe depuis 1990. Organisme sans but lucratif, notre mandat est de promouvoir la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel du territoire de la MRC de Roussillon.

Dernièrement, nous avons pris connaissance de l'étude d'impact sur l'environnement du projet cité en rubrique. Nous vous demandons la tenue d'audiences publiques du BAPE sur ce projet d'autoroute élaboré par le ministère des Transports du Québec.

Lors des audiences du BAPE en 2002 portant sur le projet de construction de l'autoroute 30 de Sainte-Catherine à l'autoroute 15, ce tronçon de l'autoroute 30, entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman à Candiac et à Saint-Philippe, n'existait pas. De plus, le rapport 164 du BAPE n'en soufflait pas un seul mot. Notre organisme se questionne sur la transparence du ministère des Transports du Québec au sujet de l'ensemble du projet de l'autoroute 30 affectant les territoires de Candiac, Saint-Philippe, de même que Delson et Saint-Constant.

Par ce projet, l'État remet en question l'intégrité de la zone agricole permanente du Québec en ne donnant pas l'exemple de la conservation de celle-ci par le choix du tracé de cette autoroute. Cependant, il existe une alternative au tracé sur les terres agricoles de Candiac, de même que celles de Saint-Constant, soit l'autoroute 30 sur l'axe de la route 132.

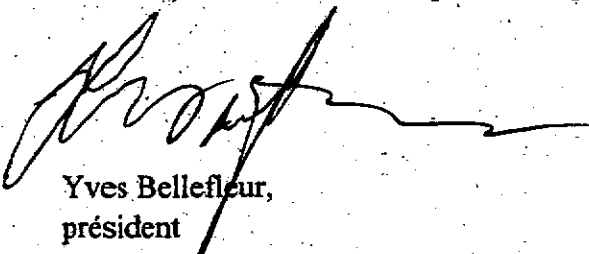
248, rue de la Fabrique Saint-Constant (Québec) J5A 2A4

Téléphone (450) 632-0504 Télécopieur (450) 632-9234

Nous nous inquiétons qu'un autre secteur de la Montérégie subisse la destruction certaine de l'habitat d'au moins six espèces fauniques à statut particulier. Analysée globalement, l'éventuelle construction de ce tronçon de l'autoroute 30 s'articulera, dans la destruction des milieux de vie, à son prolongement situé au sud de la zone urbanisée de Saint-Constant. Ainsi, les milieux humides, la plaine inondable et le boisé du secteur de la rivière de la Tortue, ainsi que le boisé du secteur de la montée de La Saline, secteurs localisés à Saint-Constant, seront voués à une destruction partielle, mais néanmoins certaine. De plus, le patrimoine culturel (biens, lieux et paysages) de Saint-Constant sera considérablement altéré par la réalisation de l'ensemble de ces tronçons de l'autoroute 30. Notre organisme s'oppose à cette agression environnementale et culturelle.

Nous vous demandons des audiences publiques du BAPE sur ce projet de l'autoroute 30. Celui-ci doit être scruté dans son ensemble sous la grille d'analyse des grands principes structurants du *Plan de développement durable du Québec* tel qu'énoncé par le Gouvernement du Québec en novembre 2004.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette demande, veuillez agréer, monsieur le Ministre, nos salutations les plus distinguées.



Yves Bellefleur,
président



Sainte-Catherine, le 19 mai 2005

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est,
30ième étage, Québec (Québec)
G1R 5V7

**Objet: Projet de parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et
l'échangeur Jean-Leman à Candiac et à Saint-Philippe**

Monsieur le Ministre,

La présente fait suite à la réalisation de l'étude d'impact et de l'ensemble du dossier relatif au parachèvement de l'autoroute 30, entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman à Candiac et à Saint-Philippe, étude qui a fait l'objet d'un dépôt à Québec le 13 avril dernier.

Ce dossier est, vous le comprendrez aisément, d'une très grande importance pour le Centre local de développement (CLD) de Roussillon, organisme dont le mandat est de soutenir et d'optimiser le développement économique, l'emploi et l'entrepreneuriat sur le territoire de la MRC de Roussillon, comme il l'est également pour chacune des onze (11) municipalités de son territoire.

Dans cette optique, monsieur le Ministre, nous désirons réclamer la tenue d'audiences publiques. À la lecture de l'étude d'impact réalisée par le promoteur et suivant les recommandations qui sont formulées dans ce rapport, notamment en regard au choix du tracé, le CLD de Roussillon - en concertation avec les principaux partenaires de la MRC -, a des réserves significatives à vous adresser.

En effet, plusieurs dizaines de décideurs économiques, sectoriels et municipaux - sinon davantage -, sont en désaccord avec le tracé mis de l'avant par le promoteur, soit le MTQ, lequel tracé viendra nuire considérablement au développement économique du territoire de Roussillon et ne respecte pas la vision et les priorités de développement durable que le milieu s'est données.

Centre local de développement

3708, route 132
Ste-Catherine (Québec)
J0L 1E0
Tél. : 450 632-1440
Télex : 450 632-1344
Courriel: cld@cldroussillon.qc.ca
Site Internet: www.cldroussillon.qc.ca

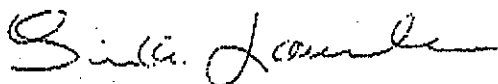
Nous sommes donc actuellement à préparer avec les décideurs municipaux et les partenaires du milieu un avis sur le dossier. Cet avis revêt pour le CLD de Roussillon une grande importance compte tenu des retombées inhérentes au parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman, retombées qui se feront sentir à plusieurs niveaux (cf. développement économique, résidentiel, commercial, industriel, emploi, etc.) et qui auront des incidences sur le développement des entreprises et la qualité de vie des citoyens de la MRC de Roussillon, pour ne nommer que ces quelques aspects.

Le parachèvement de l'autoroute 30 revêt également beaucoup d'importance compte tenu des grandes orientations stratégiques qui ont été adoptées par le CLD et la MRC de Roussillon en 2004-2005, orientations qui définissent certaines perspectives de développement durable pour le territoire de la MRC de Roussillon au cours des prochaines années : principalement au niveau du développement du transport, de la mise en valeur du plein potentiel de développement du secteur biocalimentaire, du développement des plans d'eau, et enfin, du développement industriel et commercial.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous ferons parvenir l'avis de positionnement du CLD en regard à l'étude d'impact au moment opportun et dans le respect des règles qui sont établies à cet effet.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués et cordiaux.

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DU CLD,

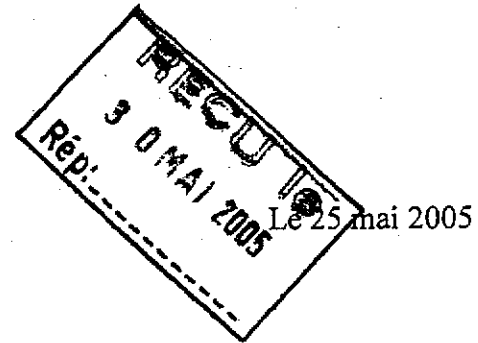


GINETTE LAURENCELLE



Ville de Candiac

Cabinet du Maire



Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre du développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est
30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Sujet : Motifs et intérêt de la Ville de Candiac dans le projet de parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman à Candiac et à Saint-Philippe

Monsieur le Ministre,

Les représentants de la ville de Candiac profitent de la période d'information et de consultation publiques offerte dans le cadre du projet susmentionné afin de faire connaître son opinion et sa position à l'égard du projet en cause.

Le gouvernement du Québec prévoit construire un segment de l'autoroute 30 dans la partie sud du territoire de la Ville de Candiac. Ce secteur communément appelé « quadrant sud-est » est délimité à l'ouest par l'actuelle autoroute 15 et au sud de la future autoroute 30. Ce secteur, très convoité pour le développement comporte également une voie ferrée dans l'axe du prolongement du réseau de train de banlieue avec Montréal-Delson. A cet égard, l'Agence métropolitaine de transport a d'ailleurs déjà mis en opération une gare sur le territoire de Candiac.

Dans ce contexte, la Ville de Candiac porte une attention toute particulière au choix du tracé du tronçon Jean-Leman de la future autoroute 30. A cette fin, nous avons procédé à l'identification et à l'analyse d'un **tracé alternatif répondant davantage aux impératifs de développement de la Ville et de la région.**

Historique et évolution du développement du territoire

Afin de saisir toute l'importance de ce projet, on se doit de mentionner que les administrateurs municipaux ont toujours porté une attention particulière à la qualité et à la rentabilité de son développement, et c'est avec prudence et suite à plusieurs analyses que la planification se poursuit. Le développement du territoire s'est réalisé et se réalise toujours de manière continue et séquentielle en suivant les différents plans directeurs établis depuis le tout début de la formation de la ville en 1957.

Avant d'amorcer concrètement le développement du « quadrant sud-est » la ville s'est d'abord assurée que le développement du territoire existant soit rendu à maturité. Les responsables de la Ville ont parallèlement travaillé à la planification générale des nouveaux secteurs, tel que celui qui nous préoccupe actuellement. Cela se traduit notamment par la desserte en infrastructures d'aqueduc et d'égout, laquelle a été complètement planifiée par les biais des plans directeurs de réseaux conçus en 1958 (et évidemment révisés par la suite).

Sur le plan financier, la Ville de Candiac a investi depuis de nombreuses années des sommes importantes pour la réalisation de ce secteur de développement. Entre autres, lors de la construction de l'autoroute 30 (segment La Prairie / Candiac), une somme supérieure à un million de dollars a été versée par la Ville pour l'élargissement du viaduc Jean-Leman qui devait éventuellement servir à aménager des voies de circulation supplémentaires pour desservir le territoire en cause. Jusqu'à présent la ville a investi une somme approximative de trois millions de dollars en vue de développer ce site (surdimensionnement des conduites, surlargeur du viaduc Jean-Leman, études de faisabilité, etc.).

Outre ces démarches qui datent de plus de 10 ans, les quatre dernières années ont servi à procéder à la planification même du secteur. A cette fin de multiples actions ont été réalisées; ce sont principalement ces dernières que nous voulons faire ressortir afin de faire la démonstration, hors de tout doute, des engagements à ce jour.

Interventions et engagements à ce jour

En relation avec le projet de développement du « quadrant sud-est », et dans tout le contexte de construction de l'autoroute 30, les dernières années ont été marquées par de multiples événements ayant des incidences importantes sur l'aménagement du territoire :

- Printemps 2000 : Le ministère des Transports projette la construction de l'autoroute 30 dans l'axe de l'actuelle route 132. Le ministère des Transports demande à la Ville de Candiac de revoir la vocation commerciale du « Triangle Iberville » afin de s'assurer du maintien du niveau de service à l'échangeur Saint-François-Xavier;

- Printemps 2000 : Le propriétaire du « quadrant sud-est » travaille de concert avec les représentants municipaux à l'élaboration d'un concept d'aménagement pour l'ensemble de son site (approximativement 20 millions de pieds carrés). Le concept prévoit une zone commerciale (en bordure des autoroutes), une zone industrielle près de la voie ferrée, une zone industrielle pour les studios de cinéma, et une zone résidentielle en bordure du boulevard Jean-Leman. Le site de la gare intermodale est également inclus au plan;
- Été 2000 : Les représentants municipaux débutent des discussions avec les propriétaires du « Triangle Iberville » afin de modifier ladite vocation. Le but de l'opération vise à prévoir une vocation qui génère moins d'achalandage sur le réseau du ministère;
- Septembre 2002 : Après discussions et ententes entre les propriétaires du terrain et la Ville de Candiac : entrée en vigueur du règlement de zonage identifiant le secteur à des fins résidentielles, répondant ainsi définitivement à la demande du ministère des Transports;
- Avril 2003 : Modification du tracé avec l'élection du parti Libéral. La construction de l'autoroute 30 est maintenant prévue au sud des territoires de Saint-Constant et Delson, plus précisément entre l'autoroute 15 et l'autoroute 30 existante à St-Constant. **A ce moment, il n'est nullement question du segment Jean-Leman;**
- Printemps 2003 : La Ville procède à une étude visant à parfaire son concept de développement du « quadrant » **en y intégrant une nouvelle donnée soit celle d'un « raccordement » autoroutier entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman, constituant un segment important dans la continuité de l'autoroute 30 au sud, sans recourir à l'utilisation d'un tracé de transit constitué de l'autoroute 15;**
- 2003 : La Ville de Candiac travaille avec des ingénieurs en transport afin de développer un tracé de l'autoroute 30 sur son territoire dont les objectifs fixés au départ sont les suivants :
 - Maintenir, voir améliorer le potentiel de développement économique du secteur,
 - Réduire les problématiques de bruit et de poussière que créeront la construction et par la suite, l'utilisation d'une autoroute;
 - Assurer une continuité dans l'axe est-ouest sans emprunter l'autoroute 15;
 - Éviter de modifier l'échangeur 99 de l'autoroute 30 actuelle;
 - Créer une géométrie plus sécuritaire du raccordement 15/30;
 - Ajouter un échangeur en complémentarité avec le projet de gare intermodale;

- Obtenir une longueur maximale de voie ferrée située du côté ouest de la future autoroute 30 (intermodalité en transport des marchandises et des personnes).

Dans ce contexte, la Ville développe un tracé qui répond à ses objectifs en matière de circulation et de potentiel de développement. Ce tracé a fait l'objet de plusieurs présentations auprès des responsables du ministère des Transports. Mais compte tenu qu'il se trouve en zone agricole le ministère des Transports le rejette. Il propose dans un premier temps, un tracé en zone agricole pas très distant de celui proposé par la Ville. Un autre tracé « alternatif » déposé par le ministère des Transports, se situe toujours en zone agricole mais les voies routières de désenclavement prévues traversent alors carrément le site en développement.

Finalement, dans son étude d'impact, le ministère des Transports accepte de présenter deux tracés plus ou moins distants l'un de l'autre. Ces tracés (tracé préférentiel et sa variante) empruntent d'abord l'échangeur 99 et longent la limite du périmètre urbain à même la zone agricole.

- Novembre 2003 : Les Développements Iberville mènent de front depuis plusieurs mois deux dossiers importants : soit la vente des terrains du « Triangle Iberville » et l'acquisition de terrains dans le « quadrant sud-est » afin de construire leur projet commercial sur un site nettement plus approprié (les discussions se termineront par l'acquisition d'une superficie de 5,5 millions de pieds carrés;
- Février 2004 : Acquisition, dans le « quadrant sud-est » de 2 millions de pieds carrés pour la construction des studios de cinéma;
- Début 2004 : Entente entre la Ville de Candiac, le propriétaire de terrain et l'Agence métropolitaine de Transport pour la construction d'une gare dans le « quadrant sud-est » dans le but de mieux desservir la population des territoires environnants par voie de transport en commun. A plus long terme, c'est un projet de gare intermodale qui est envisagé dans ce secteur;
- Début 2004 : Interventions multiples avec plusieurs acteurs afin de créer une plate-forme logistique (entre autres Douanes Canada);
- Printemps 2005 : Représentation des papiers Cascades marquant leur intérêt à sélectionner le site pour leur principal centre de distribution;
- Printemps 2005 : Intérêt marqué pour l'implantation d'une Maison du Tourisme.

Malgré toutes les représentations de la Ville de Candiac faites auprès du ministère des Transports, le tracé, tel qu'actuellement connu présente de nombreux inconvénients. **Pour la Ville de Candiac, il est de première importance de positionner une telle infrastructure à l'endroit qui propose le plus d'impacts positifs possibles. Nous croyons à l'importance du territoire agricole mais, dans une perspective de développement durable, la pérennité de cette partie du territoire agricole nous semble peu assurée.**

Choix du tracé

En définitive, les représentants de la Ville de Candiac maintiennent leur position quant à leur tracé projeté, puisque ce dernier constitue la continuité avec la décision gouvernementale de choisir le tracé sud pour le prolongement de l'autoroute 30.

De manière plus formelle, la Ville de Candiac maintient son tracé compte tenu que ce dernier assure sans équivoque :

- Sur le plan technique :

- Une meilleure géométrie respectant les objectifs de la municipalité tout en assurant un tracé sécuritaire et dont la fluidité sera également assurée;
- Un respect des coûts de construction (les coûts de l'option de la Ville et celle du ministère sont à peu près les mêmes);
- Une circulation interne plus facile via le réseau de routes municipales (maintien du boulevard Jean-Leman et du rang Saint-André, qui font d'ailleurs partie du patrimoine de Candiac). L'échangeur proposé en élévation par le ministère au niveau de la sortie 99 est complexe, rend difficile les raccordements avec le réseau de rues locales et présente une lecture difficile des directions à prendre (par exemple un usager en provenance de La Prairie devra effectuer plusieurs manœuvres et elles seront compliquées);
- Une intégration de l'ouvrage au paysage en construisant l'autoroute en dépression, passant ainsi sous le chemin de fer et le rang St-André;
- En considération du fait que, à long terme, les déplacements les plus nombreux proviendront de la 15 (du sud au nord) et de la 30 (de l'ouest vers l'est), il faut maintenir le tracé de la Ville compte tenu que celui du ministère reconduit le même patron de bretelle que dans le trèfle existant (15/132), lequel comporte des inconvénients majeurs. A cet effet, l'échangeur avec l'autoroute 15 tel que proposé par la Ville est plus fonctionnel et offre plus de capacité. Celui du ministère reprend la

problématique de l'échangeur 44 (15/132), c'est-à-dire une capacité réduite;

- Le maintien de l'échangeur Jean-Leman tel que proposé par la Ville demeure tout aussi efficace et fonctionnel. Aussi les itinéraires existants de l'échangeur 99 tel qu'actuellement configuré sont maintenus.

- Sur le plan environnemental :

- Un respect des conditions environnementales générales. Dans son projet, **le ministère des Transports n'a jamais considéré le plan stratégique de développement de la Ville**. Pourtant à de multiples reprises, les orientations du projet de la ville, les interventions entreprises et les discussions avec les acteurs du développement ont été présentées au représentants du ministère;
- Une distance plus grande entre l'autoroute et le milieu urbain réduisant ainsi l'impact du bruit et des poussières (le tracé du ministère se trouvera éventuellement à proximité immédiate du développement résidentiel prévu aux abords du boulevard Jean-Leman);
- Une réduction des inconvénients pour les résidents à proximité de l'échangeur 99;
- Une meilleure intégration au paysage en évitant la surélévation de l'échangeur 99 (tel que projetée par le ministère);
- Le maintien de l'étang situé à l'intersection du boulevard Jean-Leman et du rang Saint-André.

- Sur le plan économique :

- Une localisation unique dans la couronne sud de la Communauté métropolitaine de Montréal, structurée par la configuration stratégique de trois axes routiers majeurs, soit les autoroute 15 et 30 ainsi que la route 132;
- Un secteur qui offre une visibilité et une vitrine et qui constitue la première « porte d'entrée » urbaine, ce qui en fait un site stratégique du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal en provenance de l'état de New-York;
- Un projet qui s'inscrit dans le contexte de la poursuite du circuit de train de banlieue avec Montréal;

- Une reconnaissance de l'importance de ce croisement autoroutier du réseau national de la Montérégie;
- Une présence stratégique de la voie ferrée permettant également d'offrir une desserte multimodale aux entreprises économiques de toute la région;
- Un meilleur positionnement de la région en termes de pôle économique fort autant sur le plan industriel que sur le plan commercial;
- Le maintien du potentiel de développement économique du secteur;
- La rentabilisation des investissements déjà consentis par la Ville au niveau des dessertes en infrastructures pour un territoire ayant fait l'objet d'un dézonage agricole il y a plus de quinze ans;
- La mise à profit d'un investissement consenti par la Ville lors de la construction de l'échangeur 99;
- Une localisation du tracé qui correspond à une largeur de terrain minimale afin de rentabiliser les infrastructures à être mises en place dans le secteur tandis que les tracés de référence et la variante proposés par le ministère des transports offrent des superficies nettement insuffisantes pour optimiser le développement du secteur et en rentabiliser les investissements requis de toute manière.

- Sur le plan agricole :

- Bien que le projet du tronçon Jean-Leman de l'autoroute 30 soit situé en territoire agricole régi par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, ce tronçon constitue le « chaînon manquant » pour raccorder les deux segments autoroutiers existants;
- Ce tronçon en zone agricole entraînera forcément une déstructuration partielle du milieu agricole de ce secteur. En ce sens, le projet peu importe le tracé retenu (celui du ministère ou celui de la Ville) contribuera à cette déstructuration. De la même manière, l'un ou l'autre des tracés créera une pression de développement à moyen et long terme sur la zone agricole enclavée à l'est du tracé;
- Une localisation qui ne contribue pas à l'étalement urbain mais plutôt à la consolidation d'une zone où le développement est prévu depuis fort longtemps;
- Une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole est requise pour construire n'importe quel des tracés :

- le tracé de référence : une superficie d'environ 42,7 hectares est requise, laissant une bande de terrains enclavés entre Jean-Leman et la future autoroute de 182 mètres de largeur, **ce qui s'avère peu fonctionnel tant pour le développement que pour l'exercice de toute activité agricole;**
- le tracé de la variante : implique une superficie de l'ordre de 22,1 hectares avec une profondeur décroissante d'environ 182 à 50 mètres aux terrains enclavés, **ce qui représente une perte totale de terrain;**
- le tracé de la ville représente une exclusion d'à peu près 87 hectares, mais offre une profondeur d'environ 400 mètres aux terrains enclavés entre la future autoroute et le boulevard Jean-Leman, **ce qui permettra une rentabilisation des infrastructures à être mises en place sur le boulevard Jean-Leman.**
- Mentionnons enfin que dans le cadre de l'analyse des demandes relatives à la zone agricole concernant notamment l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, la loi prévoit la prise en compte de critères précis. **L'un d'eux consiste à analyser la disponibilité d'autres emplacements en zone non agricole pour réaliser le projet. Or cet emplacement existe : le segment actuel de l'autoroute 15 entre le segment de La Prairie et celui de Delson / Ste-Catherine. Donc à la rigueur, on pourrait éviter la construction du segment Jean-Leman et ainsi assurer le lien de l'autoroute 30 via un passage sur l'autoroute 15.**

Conclusion

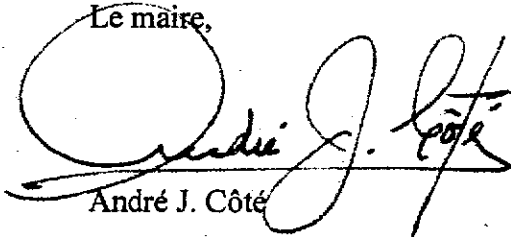
Les représentants de la Ville de Candiac vous demandent donc, Monsieur le Ministre, de tenir des audiences publiques sur le projet en cause afin que nous puissions vous exposer de manière beaucoup plus détaillée, les orientations préconisées par le Conseil de la Ville de Candiac dans le développement de ce secteur.

Nous voudrions également vous faire part des préoccupations que nous accordons à la construction de cet important équipement routier et des impacts qu'il engendre. A notre avis, ce projet, doit, compte tenu de sa durée de vie utile être localisé à un endroit qui assurera un développement réellement durable.

Nous tenons à la réalisation de ce projet, mais nous sommes également conscients que la présence de la zone agricole influence énormément sur sa localisation. Nous croyons aux bienfaits de la loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles de même qu'aux divers travaux réalisés et décisions rendues jusqu'à maintenant par la Commission. Nous avons également toujours soutenu et considéré que le projet pourrait être accueilli à même le périmètre d'urbanisation (autoroute 15 existante), mais par dessus tout, nous estimons que l'on doit accorder à ce projet toute l'importance qu'il requiert, et ce tant dans un contexte de courte vue que dans un contexte à moyen et long terme pour ainsi assurer la qualité des projets que nous laisserons aux générations futures.

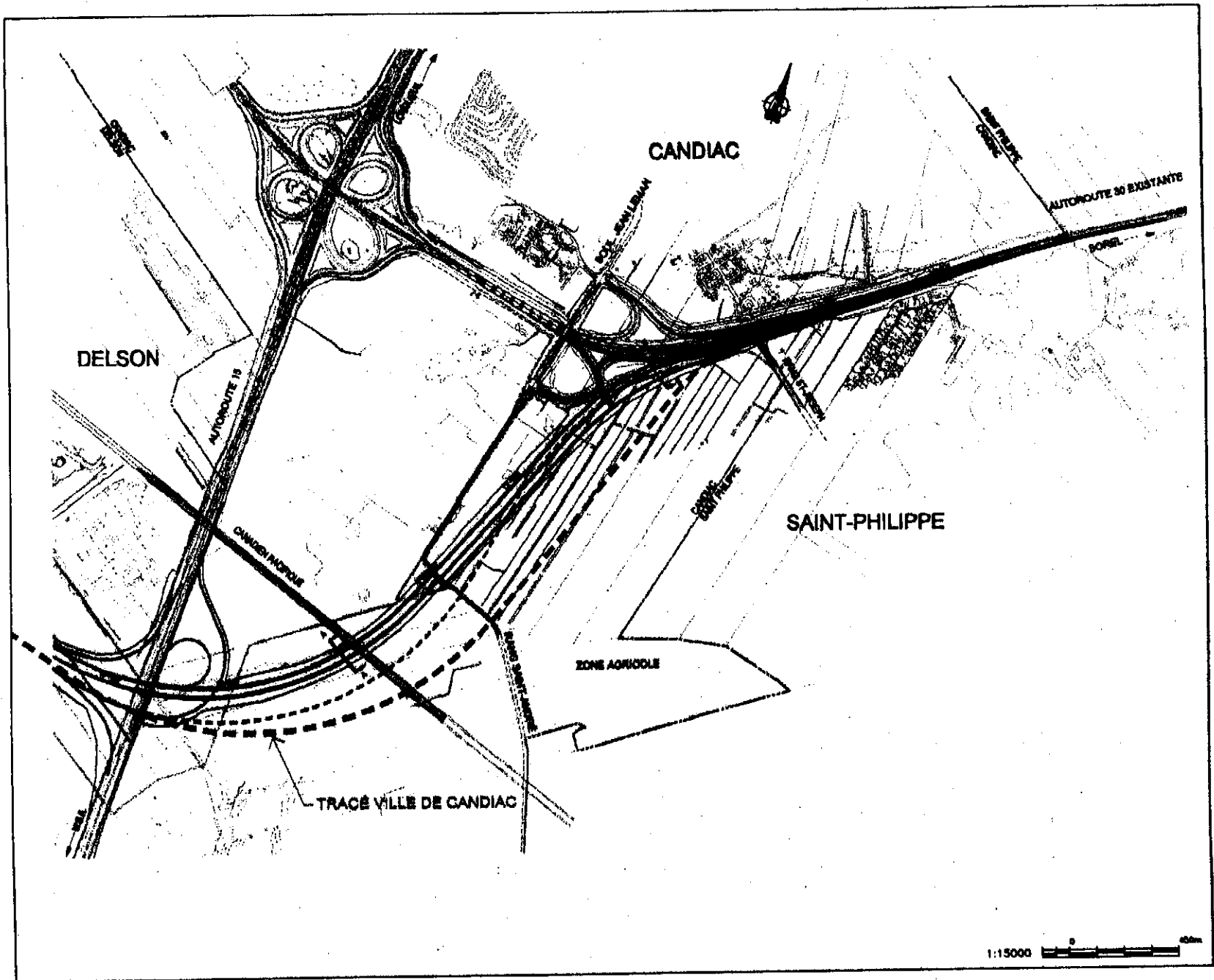
Nous espérons, Monsieur le Ministre, que vous accepterez de donner suite à notre demande et vous prions d'accepter, nos salutations les plus distinguées.

Le maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André J. Côté', written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

p.j. : plan

c.c : Monsieur Michel Després, Ministre du Transport
Monsieur Jean Dubuc, député du comté de La Prairie
Conseil municipal, Ville de Candiac





MRC DE ROUSSILLON

Delson, le 26 mai 2005

Cabinet du ministre de
l'Environnement

2005-05-30

Monsieur Thomas Mulclair
MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

OBJET: DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :
Autoroute 30 : Tronçon Jean-Leman - Suivi

Monsieur le Ministre,

Veillez trouver ci-joint, concernant l'objet précité, copie certifiée conforme de la résolution 2005-136-T adoptée le 25 mai 2005 par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Roussillon. Par cette résolution, le Conseil de la MRC de Roussillon vous demande de mandater le BAPE pour tenir des audiences publiques ou un processus de médiation concernant ledit tronçon de l'autoroute.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

PIERRE LARGY,
Secrétaire-trésorier
et directeur général.

PL/ctg

c.c. M. Jean Dubuc, Député de La Prairie
M. Jean-Marc Fournier, Député de Châteauguay
Tous les maires de la MRC de Roussillon



MRC DE ROUSSILLON

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL OU COPIE DE RÉSOLUTION

À une séance régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Roussillon, tenue à la salle de Conseil de la ville de Delson, le 25 mai 2005, du ressort des conseillers de comté de toutes les municipalités et à laquelle étaient présents, les conseillers de comté suivants: Daniel Ashby, Jocelyne Bates, Gaétan Brosseau, Jean-Luc Colpron, André J. Côté, Guy Dupré, Georges Gagné, Yvon Mailhot, Yves Monette, Sergio Pavone et Gilles Yelle;

formant quorum sous la présidence de la préfète, Jocelyne Bates.

Rés. 2005-136-T DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :
Autoroute 30 : Tronçon Jean-Leman - Suivi

ATTENDU que le ministère des Transports (MTQ) projette de compléter l'autoroute 30 et propose à cette fin, la réalisation du projet autoroutier en plusieurs tronçons;

ATTENDU que le MTQ propose de réaliser un tronçon situé dans la MRC de Roussillon, sur le territoire de la ville de Candiac, entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman (sortie 99 sur l'autoroute 30);

ATTENDU que la MRC de Roussillon est responsable de produire un schéma d'aménagement et de développement pour son territoire et que la construction d'une autoroute représente un élément fondamental dans l'aménagement du territoire;

ATTENDU que la MRC de Roussillon et la ville de Candiac suivent ce projet gouvernemental avec beaucoup d'intérêts compte tenu de la nature structurante que représente une autoroute pour accéder au territoire et soutenir le développement des communautés;

ATTENDU que dans le cadre de nombreux échanges techniques et politiques avec les représentants du MTQ, la MRC et la ville ont signalé que le tronçon proposé pour l'autoroute 30 situé entre l'autoroute 15 et la sortie 99 traverse un territoire unique et stratégique pour le développement de notre région;

ATTENDU que le secteur traversé par le projet autoroutier correspond à un site identifié comme pierre angulaire de notre stratégie de développement régional, soit un parc logistique intermodal, et à fait consensus entre toutes les municipalités de la région et la plupart des intervenants économiques;

ATTENDU que la ville de Candiac a proposé un tracé autoroutier alternatif au MTQ qui préserve ledit site stratégique régional et répond aux critères de conception autoroutiers du MTQ;

ATTENDU que la MRC de Roussillon appuie entièrement le tracé alternatif proposé par la ville de Candiac pour le tronçon de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et la sortie 99;

ATTENDU que le tracé alternatif proposé par la ville de Candiac s'inscrit dans une approche de développement durable en maximisant les potentiels de création de la richesse collective et en permettant à un équipement de transport intégré (transport par rail, route et eau) soit le parc logistique intermodal, de voir le jour à l'endroit le plus avantageux pour la région métropolitaine de Montréal;

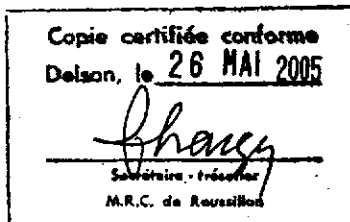
ATTENDU que les représentants du MTQ ont préféré rejeter notre proposition de tracé alternatif sans explication claire en soulignant que nos propos pourraient être débattus dans le cadre d'audiences publiques;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par le conseiller de comté, Yves MONETTE
Appuyé par le conseiller de comté, Georges GAGNÉ

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon demande au ministre de l'Environnement de tenir des audiences publiques ou d'entreprendre une démarche de médiation concernant le tronçon de l'autoroute 30 dans la MRC de Roussillon situé à Candiac entre l'autoroute 15 et la sortie 99.

Adopté.



Saint-Constant le 10 mai 2005

**M. Thomas J. Mulcair,
Ministre du développement durable,
de l'Environnement et des Pares
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage,
675, Boul. René Lévesque Est,
Québec, G1R 5V 7**

**Objet : Parachèvement de l'autoroute 30 de l'autoroute 15 à l'échangeur
Jean-Leman (Candiac) – Étude d'impact sur l'environnement**

Monsieur le Ministre,

Je suis résident de Saint-Constant et je m'intéresse de près à tout ce qui peut affecter mon environnement et ma qualité de vie. J'ai pris connaissance de l'étude d'impact sur l'environnement concernant l'échangeur Jean-Leman intitulé «le parachèvement de l'autoroute 30, de l'autoroute 15...».

Personnellement, je trouve que ce projet ne tient pas compte du «Cadre d'aménagement et d'orientation gouvernementale de la région métropolitaine de Montréal 2001-2021». Un des objectifs visés par ce Cadre d'aménagement est d'optimiser les espaces actuellement disponibles en milieu urbain. Je considère qu'un projet comme celui de l'échangeur Jean-Leman va à l'encontre de cet objectif. De toute évidence, un tel projet va accroître l'étalement urbain dans ce secteur.

En tant que citoyen, je suis préoccupé par la question de l'étalement urbain et des coûts de société que cela engendre. Afin d'être mieux éclairé sur cette question, je vous demande de procéder à des audiences publiques afin d'éclairer la population sur cette question.

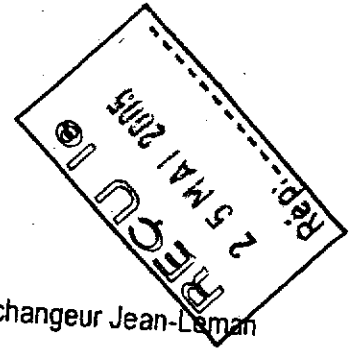
Vous remerciant à l'avance de votre attention, et espérant que vous donnerez suite à ma demande.

Mario Robidou

Mario Robidou

Le 12 mai 2005

M. Thomas J. Mulcair,
Ministre du développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage,
675, Boul. René Lévesque Est,
Québec, G1R 5V7



Objet : Demande d'audiences publiques

Dossier de référence : Parachèvement de l'autoroute 30 de l'autoroute 15 à l'échangeur Jean-Leman
(Candiac) – Étude d'impact sur l'environnement

Monsieur le Ministre,


Après avoir pris connaissance de l'étude d'impact sur l'environnement concernant le dossier précité je vous demande, par la présente, de procéder à des audiences publiques sur ce nouveau tracé.

En tant que citoyen responsable, je suis préoccupé par toute question touchant l'environnement et je trouve que l'étude d'impact qui nous est présentée véhicule plusieurs incohérences notamment sur les points suivants :

- la mission du Ministère des Transports,
- l'objectif du projet (continuité, fluidité et sécurité de la circulation),
- l'autoroute de contournement de l'île de Montréal, la destination des véhicules de transit versus le choix du tracé,
- l'alternative proposée aux audiences publiques en 2002 qui est remise en cause dans cette étude,
- la destruction des terres agricoles, des milieux naturels, des boisés et des milieux humides versus le développement durable,
- l'absence de tracé alternatif vs la loi sur la protection du territoire agricole,
- l'impact du projet sur l'étalement urbain versus les objectifs poursuivis dans le cadre d'aménagement et d'orientation gouvernementale de la région métropolitaine de Montréal 2001-2021.

Vous comprendrez Monsieur le ministre qu'autant d'incohérence demande des explications. J'espère que vous donnerez suite à ma demande et que lors des audiences publiques j'aurai l'occasion d'élaborer ces incohérences et d'émettre publiquement mon point de vue. Ma démarche vise des principes de transparence, de respect de la démocratie et d'écoute d'une population qui j'en suis sûr sera lourdement hypothéqué par ce projet.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande et au plaisir de partager mon point de vue.


RENÉ JEAN-MONTPETIT

Le 15 mai 2005

M. Thomas J. Mulcair,
Ministre du développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage,
675, Boul. René Lévesque Est,
Québec, G1R 5V 7

**Objet : Demande d'audiences publiques - échangeur Jean-Leman (Candiac) –
Étude d'impact sur l'environnement**

Monsieur le Ministre,

J'ai pris connaissance de l'étude d'impact sur l'environnement concernant le projet de l'échangeur Jean-Leman. Par la présente, je vous demande de procéder à des audiences publiques sur ce nouveau tracé.

À ma connaissance, ce tracé n'a pas fait l'objet de discussions aux audiences du BAPE de 2002 et encore moins du rapport rendu public par ce dernier. Je me questionne sur la transparence du ministère des Transports et surtout ce qui n'a pas encore été dit et présenté à la population concernant l'autoroute 30.

À mon avis, ce projet aura une fois de plus des conséquences irréversibles sur notre environnement malgré les mesures d'atténuation que vous proposez. Un environnement qui déjà sera très hypothéqué par le projet de l'autoroute 30 en territoire agricole au sud de Saint-Constant.

Je suis d'avis que la population doit être mieux informée des impacts environnementaux notamment sur la qualité de vie, la sécurité, le transport et les GES qui en découlent ainsi que sur les pertes additionnelles des meilleures terres agricoles au Québec. Mes motifs s'appuient également sur le fait qu'on a caché à la population et au BAPE ce tracé lors des audiences de 2002. Ce manque de transparence a, comme vous le savez sans doute en tant qu'administrateur des fonds publics, ses effets pervers lorsqu'il s'agit de prendre des décisions.

J'espère, si l'on en croit les fondements de votre politique du développement durable, que vous donnerez suite à ma demande d'audiences publiques.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, acceptez, Monsieur le Ministre, mes respects.

Nom: *Pierrette Robidoux*

Pierrette Robidoux

Le 20 mai 2005.

M. Thomas J. Mulcair,
Ministre de l'Environnement,
Edifice Marie-Guyart, 30^e étage,
675, Boul. René Lévesque Est,
Québec, G1R 5V 7

Objet : Parachèvement de l'autoroute 30 de l'autoroute 15 à l'échangeur Jean-Leman (Candiac) – Étude d'impact sur l'environnement - Demande d'audiences publiques

Monsieur le Ministre,

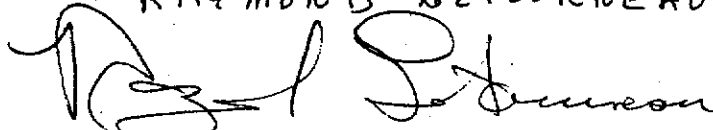
En tant que citoyen de Saint-Constant je me sens concerné par ce projet et préoccupé sur les questions touchant le développement économique, social et durable pour notre milieu. J'ai pris connaissance de l'étude d'impact sur l'environnement concernant le dossier précité et je vous demande la tenue d'audiences publiques sur ce nouveau tracé.

Dans l'étude précitée, le Ministère des Transports nous indique que sa mission est, et je cite : «... d'assurer, sur tout le territoire du Québec, la mobilité des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement économique, social et durable du Québec »¹. À mon avis, ce projet que vous appelez le parachèvement de l'autoroute 30, pour ne pas dire de la promesse électorale de votre gouvernement, de construire l'autoroute 30 au sud de Saint-Constant ne permettra pas un transport efficace et sécuritaire et n'aura aucun impact positif sur le développement économique, social et durable pour notre milieu.

Ma demande de tenir des audiences publiques permettra à la population de notre milieu d'être mieux informée sur les enjeux de ce nouveau tracé. Je profiterai de cette occasion pour déposer à ces audiences un mémoire faisant état de mes préoccupations.

Espérant que vous donnerez suite à cette demande d'audiences publiques dans le respect de notre démocratie. Je vous remercie à l'avance de l'attention que vous porterez à ma demande

RAYMOND LETOURNEAU



¹ Étude d'impact sur l'environnement –parachèvement de l'autoroute 30 de l'autoroute 15 à l'échangeur Jean-Leman (Candiac) page 1

Le 25 mai 2005

M. Thomas J. Mulcair,
Ministre du développement durables,
de l'environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage,
675, boul. René Lévesque Est,
Québec, G1R 5V7

Cabinet du ministre de
l'Environnement

2005 -05- 3 1

Objet : Demande d'audiences publiques

Dossier de référence : Parachèvement de l'autoroute 30 de l'autoroute 15 à l'échangeur Jean-Leman
(Candiac) – Étude d'impact sur l'environnement

Monsieur le Ministre

Après avoir pris connaissance de l'étude d'impact sur l'environnement concernant le dossier précité je vous demande, par la présente, de procéder à des audiences publiques sur ce nouveau tracé.

En tant que citoyen responsable, je suis préoccupé par toute question touchant l'environnement et je trouve que l'étude d'impact qui nous est présentée véhicule plusieurs incohérences notamment sur les points suivants :

- la mission du Ministère des transport,
- l'objectif du projet (continuité, fluidité et sécurité de la circulation),
- l'autoroute de contournement de l'île de Montréal, la destination des véhicules de transit versus le choix du tracé,
- l'alternative proposée aux audiences publiques en 2002 qui est remise en cause dans cette étude,
- la destruction des terres agricoles, des milieux naturels, des boisés et des milieux humides versus le développement durable,
- l'absence de tracé alternatif vs la loi sur la protection du territoire agricole,
- l'impact du projet sur l'étalement urbain versus les objectifs poursuivis dans le cadre d'aménagement et d'orientation gouvernementale de la région métropolitaine de Montréal 2001-2021.

Vous comprendrez Monsieur le ministre qu'autant d'incohérence demande des explications. J'espère que vous donnerez suite à ma demande et que lors des audiences publiques j'aurai l'occasion d'élaborer ces incohérences et d'émettre publiquement mon point de vue. Ma démarche vise des principes de transparence, de respect de la démocratie et d'écoute d'une population qui j'en suis sûr sera lourdement hypothéqué par ce projet.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande et au plaisir de partager mon point de vue.


Robert Ferras

Le 25 mai 2005

M. Thomas J. Mulcair,
Ministre du développement durables,
de l'environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage,
675, boul. René Lévesque Est,
Québec, G1R 5V7

Cabinet du ministre de
l'Environnement

2005 -05- 30

Objet : Demande d'audiences publiques

Dossier de référence : Parachèvement de l'autoroute 30 de l'autoroute 15 à l'échangeur Jean-Leman
(Candiac) – Étude d'impact sur l'environnement

Monsieur le Ministre

Après avoir pris connaissance de l'étude d'impact sur l'environnement concernant le dossier précité je vous demande, par la présente, de procéder à des audiences publiques sur ce nouveau tracé.

En tant que citoyen responsable, je suis préoccupé par toute question touchant l'environnement et je trouve que l'étude d'impact qui nous est présentée véhicule plusieurs incohérences notamment sur les points suivants :

- la mission du Ministère des transport,
- l'objectif du projet (continuité, fluidité et sécurité de la circulation),
- l'autoroute de contournement de l'île de Montréal, la destination des véhicules de transit versus le choix du tracé,
- l'alternative proposée aux audiences publiques en 2002 qui est remise en cause dans cette étude,
- la destruction des terres agricoles, des milieux naturels, des boisés et des milieux humides versus le développement durable,
- l'absence de tracé alternatif vs la loi sur la protection du territoire agricole,
- l'impact du projet sur l'étalement urbain versus les objectifs poursuivis dans le cadre d'aménagement et d'orientation gouvernementale de la région métropolitaine de Montréal 2001-2021.

Vous comprendrez Monsieur le ministre qu'autant d'incohérence demande des explications. J'espère que vous donnerez suite à ma demande et que lors des audiences publiques j'aurai l'occasion d'élaborer ces incohérences et d'émettre publiquement mon point de vue. Ma démarche vise des principes de transparence, de respect de la démocratie et d'écoute d'une population qui j'en suis sûr sera lourdement hypothéqué par ce projet.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande et au plaisir de partager mon point de vue.


Jean-François Perras

Le 25 mai 2005

M. Thomas J. Mulcair,
Ministre du développement durables,
de l'environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage,
675, boul. René Lévesque Est,
Québec, G1R 5V7

Cabinet du ministre de
l'Environnement

2005 -05- 30

Objet : Demande d'audiences publiques

Dossier de référence : Parachèvement de l'autoroute 30 de l'autoroute 15 à l'échangeur Jean-Leman
(Candiac) – Étude d'impact sur l'environnement

Monsieur le Ministre

Après avoir pris connaissance de l'étude d'impact sur l'environnement concernant le dossier précité je vous demande, par la présente, de procéder à des audiences publiques sur ce nouveau tracé.

En tant que citoyen responsable, je suis préoccupé par toute question touchant l'environnement et je trouve que l'étude d'impact qui nous est présentée véhicule plusieurs incohérences notamment sur les points suivants :

- la mission du Ministère des transport,
- l'objectif du projet (continuité, fluidité et sécurité de la circulation),
- l'autoroute de contournement de l'île de Montréal, la destination des véhicules de transit versus le choix du tracé,
- l'alternative proposée aux audiences publiques en 2002 qui est remise en cause dans cette étude,
- la destruction des terres agricoles, des milieux naturels, des boisés et des milieux humides versus le développement durable,
- l'absence de tracé alternatif vs la loi sur la protection du territoire agricole,
- l'impact du projet sur l'étalement urbain versus les objectifs poursuivis dans le cadre d'aménagement et d'orientation gouvernementale de la région métropolitaine de Montréal 2001-2021.

Vous comprendrez Monsieur le ministre qu'autant d'incohérence demande des explications. J'espère que vous donnerez suite à ma demande et que lors des audiences publiques j'aurai l'occasion d'élaborer ces incohérences et d'émettre publiquement mon point de vue. Ma démarche vise des principes de transparence, de respect de la démocratie et d'écoute d'une population qui j'en suis sûr sera lourdement hypothéqué par ce projet.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande et au plaisir de partager mon point de vue.


Sébastien Perras

Saint-Constant, 20 mai 2005,

M. Thomas Mulcair
Ministre du Développement durable
de l'Environnement et des Parcs
Edifice Marie-Huyart, 30^e étage
675, Boul. René-Lévesque est,
Québec, G1R 5V7

Cabinet du ministre de
l'Environnement

2005-05-27

Objet : Demande d'audiences publiques,
- Etude d'impact sur l'environnement,
- échangeur Jean-Leman, Candiac.

Monsieur le ministre,

Par la présente, je vous fais la
demande de tenir des audiences publiques
afin de permettre à la population de bien
comprendre les enjeux de ce projet,
(tronçon Jean-Leman de l'autoroute 30)
qui n'a pas fait l'objet d'études et de discussions
lors des audiences publiques de 2002.

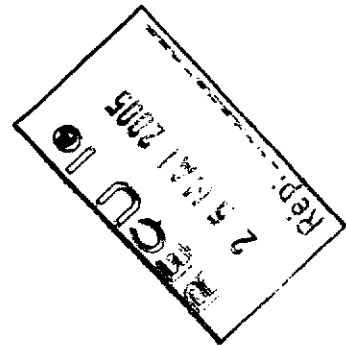
Faisant suite à votre projet de politique de
développement durable, qui explique en
quoi ce projet s'inscrit dans une perspective
de protection des ressources, de l'environnement
et de la qualité de vie, quand une autre
alternative à ce tracé d'autoroute est proposée
depuis longtemps!

Espérant une réponse favorable à ma
demande d'audiences publiques pour le
bien-être des générations futures, acceptez
monsieur le ministre mes remerciements.

Laurent Pelletier

Vendredi le 13 mai 2005

M. Thomas J. Mulcair,
Ministre du développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Edifice Marie-Guyart, 30^e étage,
675, Boul. René Lévesque est,
Québec, G1R 5V 7



Objet : Demande d'audiences publiques - Étude d'impact sur l'environnement - échangeur Jean-Leman (Candiac)

Monsieur le Ministre,

Au cours des derniers mois, j'ai eu l'occasion de m'instruire sur votre projet de politique de développement durable. En prenant connaissance du dossier concernant le parachèvement de l'autoroute 30 à la hauteur de l'échangeur Jean-Leman, je vous avoue être resté estomaqué par ce nouveau projet qui à ce jour est peu connu de la population. Une fois de plus, on détruit les terres agricoles, les boisés, les étangs et les habitats naturels. Je vous avoue ne rien comprendre.

Dans votre politique sur le développement durable, vous nous interpellez en tant que citoyen pour qu'on adhère à ce projet de société pour nos générations futures. Le premier ministre insiste pour dire que c'est une façon différente de gouverner, de penser, d'agir et d'interagir.

C'est dans cet esprit que je vous demande de tenir des audiences publiques afin de permettre à la population de bien comprendre les enjeux de ce projet (tronçon Jean-Leman) qui en 2002 n'a pas fait l'objet de discussions lors des audiences publiques.

De façon plus spécifique, j'aimerais qu'on m'explique en quoi ce projet s'inscrit dans une perspective de protection des ressources et d'amélioration de l'environnement et de la qualité de vie.

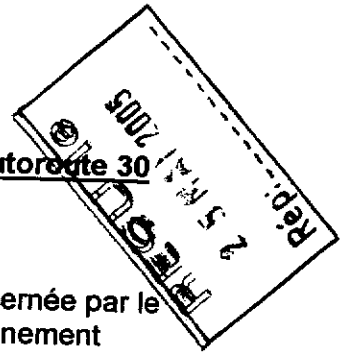
J'espère obtenir une réponse favorable à ma demande d'audiences publiques. Acceptez, Monsieur le Ministre, mes salutations.

Johanne Boivin

17 mai 2005

M. Thomas J. Mulcair
Ministre du développement durable,
de l'Environnement et des Parcs.
Edifice Marie-Guyart, 30^e étage,
675, Bou. René Lévesque Est,
Québec, G1R 5V7

**Objet : Demande d'audiences publiques sur le Parachèvement de l'autoroute 30
de l'autoroute 15 à l'échangeur Jean-Leman (Candiac)**



Je suis une étudiante en toxicologie environnementale et je me sens concernée par le dossier de l'autoroute 30, tronçon-est. J'ai lu l'étude d'impact sur l'environnement concernant l'échangeur Jean-Leman et je suis inquiète de voir autant de contradiction dans ce rapport et de voir le manque de sérieux et de préoccupation des gens qui nous gouvernent. À l'université, on nous enseigne à devenir des citoyens responsables, dommage qu'à votre époque cette valeur ne fût pas enseignée. Toutefois, il y a un proverbe qui dit « il n'est jamais trop tard pour agir ». Je pense que plusieurs professionnels et leaders politiques auraient tout intérêt à parfaire leur formation.

Ce que vous allez nous léguer monsieur le Ministre en héritage, c'est simple à comprendre :

- **La perte des meilleures terres agricoles, soit de type 1 & 2, des sols qui servent à vous nourrir**
- **L'élimination de nos boisés**
- **La perte des habitats naturels et des espèces qui y vivent**
- **Une autoroute non rentable**
- **Un projet qui dépassera dans son ensemble les 2 milliards de \$ et on en reparlera malaisément à la fin du projet**
- **Un goût amer des gens qui nous gouvernent actuellement et qui non aucun sens morale, aucun sens du bien collectif et encore moins celui de l'éthique dans la prise de décision.**

Vous tous, professionnels, fonctionnaires et politiciens, savez que la décision que vous prenez aujourd'hui viendra hypothéquer nos générations futures. Malgré tout, vous poursuivez aveuglément dans cette orientation.

Alors Monsieur le Ministre, je vous pose aujourd'hui une question élémentaire à laquelle j'aimerais une réponse. Qui d'entre nous (professionnels, fonctionnaires et politiciens ou moi simple étudiante) est le citoyen responsable ?

Afin d'obtenir plus d'information sur les incohérences de cette étude, je vous demande Monsieur le Ministre la tenue d'audiences publiques aux quelles je compte bien obtenir réponse et par le même occasion m'exprimer publiquement devant les commissaires.

J'espère que vous donnerez suite à ma demande d'audiences publiques pour le bien-être des générations futures.

Je vous en remercie.

Julie Lévesque →
Julie Lévesque

Étudiante en sciences biologiques, spécialisation en physiologie/ toxicologie
environnementale. UQAM

Le 14 mai 2005

M. Thomas J. Mulcair,
Ministre du développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage,
675, Boul. René Lévesque Est,
Québec, G1R 5V 7

Cabinet du ministre de
l'Environnement
2005 -05- 20

Objet : Parachèvement de l'autoroute 30 de l'autoroute 15 à l'échangeur Jean-Leman (Candiac) – Étude d'impact sur l'environnement
Demande d'audiences publiques

Monsieur le Ministre,

Je suis citoyen de la région concernée par le projet de l'échangeur Jean-Leman et de façon plus globale par le projet de l'autoroute 30, et ce, pour plusieurs raisons. Premièrement, parce que l'autoroute passera à proximité de ma résidence et je considère qu'un tel projet aura des effets négatifs sur ma qualité de vie (bruit, pollution, paysage). Deuxièmement, parce que je suis un usager des infrastructures routières et que je suis pris quotidiennement en otage dans les embouteillages que vous maintenez par votre inefficacité en tant que gouvernement à prendre des décisions rationnelles et non partisans dans ce dossier. La règle du gros bon sens n'est certes pas un principe qui a guidé le ministre des Transports dans ce dossier.

Monsieur le Ministre, comment peut-on prétendre aujourd'hui que l'alternative (tracé sud) proposée par le BAPE en 2002 ne tient plus la route ? On mentionne dans l'étude et je cite en parlant de l'alternative (tracé sud)... «Elle s'avère déroutante, difficile à réaliser et peu sécuritaire pour des usagers voyageant sur de grandes distances et que l'on retrouve en nombre significatif sur une infrastructure de contournement ». On mentionne également dans ce document que «...les objectifs de continuité et de fluidité de la circulation forcent le ministère des Transports à rechercher des solutions qui n'imposent pas à l'usager l'obligation d'utiliser une ou des bretelles directionnelles afin de se maintenir sur l'autoroute 30 ».

Monsieur le Ministre, je crois que des audiences publiques s'imposent. La population a besoin de savoir pourquoi la recommandation du BAPE de 2002 ne tient plus la route. Comment se fait-il qu'une telle alternative n'ait pas fait l'objet d'une analyse d'impact dans sa globalité? Je crois que si les arguments du ministère des Transports sont recevables pour le tronçon Jean-Leman pour des questions de continuité, de fluidité et de sécurité, les mêmes arguments devraient être invoqués à la jonction de la 132 et de l'actuel 30 en direction de Châteauguay. Plusieurs études que possède le ministère des Transports démontrent que le 2/3 des véhicules de transit devra se diriger vers le Weat Island. D'ailleurs, à cet effet, on mentionne dans l'étude et je cite «Il importe également de donner aux automobilistes et aux camionneurs en transit vert l'ouest de la Montérégie et vers le pont Honoré-Mercier, un itinéraire efficace et simple afin de contourner le milieu urbanisé. Doit-on

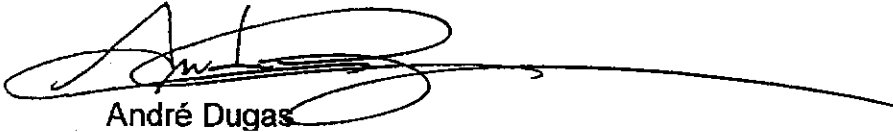
comprendre que d'autres bouts de projets sont une fois de plus cachés à la population ?

En tant que ministre responsable de l'Environnement, vous devez procéder à des audiences publiques afin de permettre à la population d'obtenir une vue globale du projet et de ses impacts sur :

- la qualité de vie des citoyens (bruit, pollution, etc.),
- la protection des terres agricoles,
- la conservation des milieux humides et des autres milieux naturels,
- le volet retombé économique pour le territoire des villes concernées,
- l'étalement urbain (résidentiel et commercial),
- les coûts du projet dans son ensemble.

En terminant, Monsieur le Ministre, dans tout projet, je crois qu'il existe des solutions de rechange qui ne sont pas mises en évidence dans cette étude et qui à mon avis devraient être présentées devant les audiences publiques.

J'espère que vous donnerez suite à ma demande d'audiences publiques pour le bien-être des générations futures et également pour des questions de transparence.



André Dugas

M. Thomas J. Mulcair,
Ministre de l'Environnement,
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage,
675, Boul. René Lévesque Est,
Québec, G1R 5V 7

Cabinet du ministre de
l'Environnement

2005 -05- 2 7

Objet : Parachèvement de l'autoroute 30 tronçon Jean Lemay (Candiac) – Étude d'impact sur l'environnement. Demande d'audiences publiques

Monsieur le Ministre,

Je suis résident de la région concernée par le projet de l'échangeur Jean Lemay et de façon plus globale par le projet de l'autoroute 30, et ce, pour plusieurs raisons. Premièrement parce que l'on n'identifie aucun tracé alternatif dans ce projet autoroutier alors qu'il en existe un soit la route 132 (tracé Nord), de plus je considère qu'un tel projet aura des effets négatifs sur la qualité de vie de l'ensemble de la population (bruit, pollution, aucun lien structurant régional). Deuxièmement parce que je suis un utilisateur des infrastructures routières et que je suis pris quotidiennement en otage dans les embouteillages que vous maintenez par votre inefficacité en tant que gouvernement à prendre des décisions rationnelles et non partisans dans ce dossier. La règle du gros bon sens n'est certes pas un principe qui a guidé votre Gouvernement en mettant de l'avant une promesse partisane voir aveugle sans jamais avoir au préalable pris connaissance du consensus régional en faveur de l'implantation de l'autoroute 30 sur la route 132 tracé Nord.

Monsieur le ministre je crois que des audiences publiques s'imposent. La population a besoin de savoir pourquoi la recommandation du BAPE de 2002 ne tient plus la route. Comment se fait-il qu'une telle alternative n'ait pas fait l'objet d'une analyse d'impact dans sa globalité? Je crois que si les arguments du ministère des Transports sont recevables pour le tronçon Jean Lemay pour des questions de continuité, de fluidité et de sécurité, les mêmes arguments devraient être invoqués à la jonction de la 132 et de l'actuel 30 en direction de Châteauguay. Plusieurs études que possède le ministère des Transports démontrent que le 2/3 des véhicules de transit devra se diriger vers l'ouest de l'île de Montréal (west island). D'ailleurs, à cet effet, on mentionne dans la présente étude d'impact et je cite « Il importe également de donner aux automobilistes et aux camionneurs en transit vert l'ouest de la Montérégie et vers le pont Honoré-Mercier un itinéraire efficace et simple afin de contourner le milieu urbanisé. Doit-on comprendre que d'autres bouts de projets sont une fois de plus cachés à la population? »

En tant que ministre responsable de l'Environnement, vous devez procéder à des audiences publiques afin de permettre à la population d'obtenir une vue globale du projet et de ses impacts sur :

- la qualité de vie des citoyens (bruit, pollution, lien structurant régional etc...),
- la protection des terres agricoles, (2 jugements favorables au maintien de la zone agricole catégorie #2 par la CPTAQ)
- la conservation des milieux humides et des autres milieux naturels,
- le volet retombé économique pour le territoire des villes concernées,
- l'étalement urbain (résidentiel et commercial),
- les coûts du projet dans son ensemble. (l'option tracé nord étant de loin beaucoup plus économique)
- Éviter les expropriations et les pertes d'emplois inutiles

En terminant monsieur le ministre le projet de la variante Jean Lemay n'a pas sa raison d'être puisque qu'un tracé alternatif existe soit *l'alternative de l'autoroute 30 tracé nord*. Cette alternative n'a peut être pas le mérite d'être parfaite mais a le net avantage d'être un projet rassembleur et mobilisateur, de créer un lien structurant du développement économique et commercial, de respecter les orientations en matière d'aménagement, notamment l'orientation visant à protéger le territoire agricole et à intégrer le secteur agroalimentaire à l'économie métropolitaine et surtout d'améliorer la situation existante d'une route nationale de catégorie « F » (cote la plus faible accordée pour une route par le M.T.Q.) par la construction d'une autoroute qui répond aux besoins et exigences de la population en général.

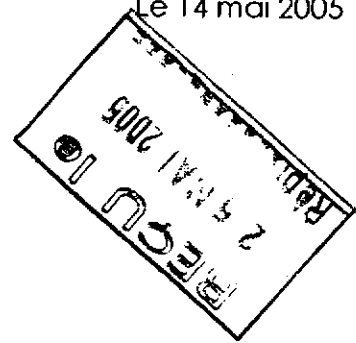
J'espère que vous donnerez suite à ma demande d'audiences publiques pour le bien-être des générations futures et également pour des questions de transparence..



Normand Cool

Le 14 mai 2005

M. Thomas J. Mulcair,
Ministre du développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Edifice Marie-Guyart, 30^e étage,
675, Boul. René Lévesque Est,
Québec, G1R 5V 7



Objet : Parachèvement de l'autoroute 30 de l'autoroute 15 à l'échangeur Jean-Leman (Candiac) - Étude d'impact sur l'environnement - Demande d'audiences publiques

Monsieur le Ministre,

En tant que citoyen de Saint-Constant je me sens concerné par ce projet et préoccupé sur les questions touchant le développement économique, social et durable pour notre milieu. J'ai pris connaissance de l'étude d'impact sur l'environnement concernant le dossier précité et je vous demande la tenue d'audiences publiques sur ce nouveau tracé.

Dans l'étude précitée, le Ministère des Transports nous indique que sa mission est, et je cite : «... d'assurer, sur tout le territoire du Québec, la mobilité des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement économique, social et durable du Québec»¹. À mon avis, ce projet que vous appelez le parachèvement de l'autoroute 30, pour ne pas dire de la promesse électorale de votre gouvernement, de construire l'autoroute 30 au sud de Saint-Constant ne permettra pas un transport efficace et sécuritaire et n'aura aucun impact positif sur le développement économique, social et durable pour notre milieu.

Ma demande de tenir des audiences publiques permettra à la population de notre milieu d'être mieux informée sur les enjeux de ce nouveau tracé. Je profiterai de cette occasion pour déposer à ces audiences un mémoire faisant état de mes préoccupations.

Espérant que vous donnerez suite à cette demande d'audiences publiques dans le respect de notre démocratie. Je vous remercie à l'avance de l'attention que vous porterez à ma demande